

Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI)
Questionnaire pour les candidats judiciaires à la CPI
Élections de décembre 2011

Conscients des restrictions auxquelles sont soumis les juges de la CPI concernant les commentaires extrajudiciaires qui pourraient affecter l'indépendance mentionnée à l'article 40 du Statut de Rome et dans la règle 34 du Règlement de procédure et de preuve, nous invitons les candidats judiciaires à répondre à ces questions d'une manière aussi complète ou succincte que possible.

Nom :

Nationalité :

État présentant le candidat :

Liste :

A

B

Questions générales :

1. Pourquoi souhaitez-vous être élu(e) juge à la CPI ?
2. Selon vous, quel est le plus grand défi auquel vous devriez faire face, si vous étiez élu juge à la CPI ?
3. Selon vous, quels sont les plus grands défis auxquels la Cour doit actuellement faire face ? Selon vous, quels seront les plus grands défis dans les prochaines années ?

Procédure de présentation:

4. Quelles qualifications sont exigées par l'État dont vous êtes un(e) ressortissant(e) pour les plus hautes fonctions judiciaires ? Veuillez expliquer en quoi vous possédez ces qualifications.
5. L'article 36 du Statut de Rome prévoit deux procédures de proposition possibles. Veuillez décrire avec précision la procédure selon laquelle vous êtes présenté(e). Veuillez également fournir toute information pertinente, comme le droit national régissant la procédure de présentation de candidatures aux plus hautes fonctions judiciaires dans l'État en question (selon l'article 36(4)(a)(ii)) ou la lettre de proposition de la délégation nationale à la Cour Permanente d'Arbitrage (présentation selon l'article 36(4)(a)(ii)).

Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI)
Questionnaire pour les candidats judiciaires à la CPI
Élections de décembre 2011

6. Avez-vous fourni la déclaration requise par l'article 36(4)(a) du Statut de Rome et par la procédure de présentation et d'élection adoptée par l'Assemblée des États parties ? Si non, veuillez expliquer les raisons de cette omission.

Système légal et maîtrise de langues étrangères :

7. a) À quel système juridique votre pays appartient-il ? Avez-vous des connaissances sur, ou une expérience professionnelle dans d'autres systèmes juridiques ?

b) Selon vous, quelles difficultés peuvent survenir en travaillant avec des juges issus d'autres systèmes légaux juridiques ? Comment résoudriez-vous ces difficultés ?

8. Le Statut de Rome requiert que tous les candidats aient une excellente connaissance, ou parlent couramment l'anglais ou le français.

a) Quel est votre niveau de langue en anglais, si ce n'est pas votre langue maternelle ? Avez-vous déjà travaillé en anglais ?

b) Quel est votre niveau de langue en français, si ce n'est pas votre langue maternelle ? Avez-vous déjà travaillé en français ?

Critères des listes A ou B :

Votre réponse à cette question dépendra de la liste (liste A ou liste B) pour laquelle vous êtes présenté(e) en tant que candidat. Si vous remplissez les critères de compétence et d'expérience requis pour les deux listes, n'hésitez pas à répondre aux deux parties de cette question, afin de donner au lecteur une vision plus complète de votre formation et de votre expérience.

9. a) Pour les candidats de la liste A :

- Comment décririez-vous vos aptitudes en droit pénal et procédure pénale ?

- Comment décririez-vous votre expérience en tant que juge, procureur, avocat ou autre aptitude similaire en droit pénal ?

b) Pour les candidats de la liste B :

- Comment décririez-vous vos aptitudes dans les domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire ou le droit international des droits de l'homme ?

- Comment décririez-vous votre expérience professionnelle juridique pertinente pour le travail judiciaire de la Cour ?

Expertise et Expérience :

10. Veuillez décrire vos qualifications pour ce poste. Veuillez également décrire les éléments de votre carrière, expérience ou expertise, hors de vos compétences professionnelles, que vous considérez comme pertinents pour le poste de juge à la CPI.

11. Veuillez décrire toute expertise légale spécifique en rapport avec la violence à l'encontre des femmes et des enfants. Êtes-vous expert dans un autre domaine pertinent, comme les crimes sur lesquels la Cour a compétence ; la gestion d'affaires pénales complexes et de crimes de masse ; ou la divulgation de preuves ?

12. La CPI est une institution unique, et les juges travaillant à la Cour seront inévitablement confrontés à des défis sans précédents (notamment la gestion de la participation des victimes et de la protection des témoins dans les situations en conflit). Même les juges expérimentés dans la gestion de

Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI)
Questionnaire pour les candidats judiciaires à la CPI
Élections de décembre 2011

procès pénaux complexes ne possèdent pas nécessairement les aptitudes et connaissances nécessaires pour gérer ces défis :

- a) Êtes-vous disposé(e) à participer à la formation en cours visant à promouvoir l'innovation juridique et la coordination au sein de toutes les chambres judiciaires, s'agissant de juger des questions complexes concernant le droit et les politiques ?
- b) Pensez-vous qu'une telle formation soit importante ?

13. Historiquement, de nombreuses violences faites aux femmes lors de conflits armés ont été négligées et marginalisées.

- a) Veuillez décrire toute expérience ayant un rapport avec des crimes de violence sexuelle et/ou fondée sur le genre.
- b) Dans le passé, vous êtes-vous trouvé(e) confronté à des affaires dans lesquelles vous avez adopté une perspective de genre, c'est-à-dire dans lesquelles les impacts sur les femmes et sur les hommes ont été examinés de façon différenciée ? Si oui, quel a été le résultat ?

14. Les victimes ont un droit reconnu à participer aux procédures de la CPI et à demander des réparations, selon l'article 75 du Statut de Rome. Veuillez décrire toute expérience pertinente que vous avez eue dans ce domaine.

15. Selon l'article 68(3) du Statut de Rome, la Cour permet que les vues des victimes et leurs préoccupations soient exposées et examinées, à des stades de la procédure qu'elle estime appropriés et d'une manière qui n'est ni préjudiciable ni contraire aux droits de la défense et aux exigences d'un procès équitable et impartial.

- a) Veuillez décrire toute expérience professionnelle qui aurait pu vous sensibiliser à la participation des victimes dans la salle d'audience.
- b) Avez-vous de l'expérience quant à l'équilibre entre la participation des victimes et le droit de l'accusé à un procès juste et impartial ? Si oui, veuillez décrire votre expérience.

16. Avez-vous plaidé pour l'adoption et/ou la mise en œuvre de traités ou autres instruments de droit international humanitaire ou de droits de l'homme ? Si oui, veuillez décrire votre expérience.

17. Vous êtes-vous déjà référé(e) à, ou avez-vous appliqué des dispositions spécifiques de traités de droit international humanitaire ou de droits de l'homme dans une décision judiciaire que vous avez prise dans le cadre de votre activité judiciaire ou de votre expérience légale ?

18. Au cours de votre éventuelle activité judiciaire, avez-vous appliqué des dispositions du Statut de Rome, directement ou par le biais de la législation nationale équivalente qui inclut les crimes et la procédure du Statut de Rome ? Si oui, veuillez préciser le contexte de cette application.

19. Vous êtes-vous déjà référé à, ou avez-vous déjà appliqué la jurisprudence de la CPI, des tribunaux *ad hoc* ou des tribunaux spéciaux ? Si oui, veuillez préciser le contexte.

20. Avez-vous travaillé, ou été membre du conseil de direction d'organisations de droit international humanitaire ou de droits de l'homme ? Veuillez décrire cette expérience.

21. a) Veuillez fournir une liste de (et/ou liens vers) vos écrits pertinents pour l'évaluation de votre expérience.

- b) Veuillez fournir une copie électronique de (et/ou liens vers) vos écrits décrivant votre expérience, comme décrits dans les questions 1a), 1b) et 5.

Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI)
Questionnaire pour les candidats judiciaires à la CPI
Élections de décembre 2011

c) Y a-t-il toute autre information de domaine public qui pourrait soutenir votre candidature, ou fournir des preuves additionnelles de vos qualifications pour être juge à la CPI ?

Autres questions :

22. Avez-vous déjà démissionné d'un poste de membre du Barreau d'un pays, ou été puni ou censuré par une association du Barreau dont vous étiez membre ? Si oui, veuillez décrire les circonstances.

23. Avez-vous déjà été condamné par un corps gouvernemental, légal ou professionnel pour discrimination ou harcèlement envers un individu en raison de son âge, de sa race, de ses principes, de sa couleur de peau, de son genre, de son orientation sexuelle, de sa religion, de son origine, de son handicap, de sa situation conjugale, de son statut socioéconomique, de son extranéité ou de sa citoyenneté, ou de tout autre critère de discrimination ? Si oui, veuillez décrire les circonstances.

24. Il est attendu d'un juge qu'il ne manifeste ni ne tolère, par ses paroles et pas ses actes, la partialité et les préjugés, notamment, mais pas exclusivement, une partialité ou des préjugés fondés sur des critères d'âge, de race, de principes, de couleur de peau, de genre, d'orientation sexuelle, de religion, d'origine, de handicap, de situation conjugale, de statut socioéconomique, d'extranéité ou de citoyenneté. Un juge doit exiger de son équipe, des employés de la cour, et de tout autre sujet sous sa direction et son contrôle, qu'ils s'abstiennent de telles paroles et de tels actes.

a) Êtes-vous en désaccord, ou avez-vous des objections quant à cette attente ?

b) Veuillez fournir toute information pertinente concernant votre capacité à vous conformer à cette attente.

25. L'article 40 du Statut de Rome requiert des juges qu'ils soient indépendants dans l'exercice de leurs fonctions. Les membres de la CCPI et les gouvernements sont préoccupés par les difficultés qu'un juge peut rencontrer à interpréter indépendamment les articles du Statut de Rome sur lesquels son gouvernement a exprimé une opinion.

a) Vous attendez-vous à rencontrer des difficultés à prendre une position indépendante, et potentiellement contradictoire, de celle de votre gouvernement, sur une question quelconque ?

b) L'article 41 requiert la récusation d'un juge dans toute « affaire dans laquelle son impartialité pourrait raisonnablement être mise en doute pour un motif quelconque ». Pensez-vous être capable de participer à une décision juridique relative à une question dans laquelle votre gouvernement a un intérêt, par exemple déterminer si une enquête de votre gouvernement sur une affaire dont la CPI s'est saisie est sincère ?

26. Le Statut de Rome requiert que les juges élus à la Cour soient disponibles, dès le début de leur mandat, pour effectuer un mandat de neuf ans non renouvelable, et éventuellement pour rester en fonction afin de clore un procès ou une procédure d'appel. De plus, il est attendu d'un juge qu'il soit présent dans une Chambre ou qu'il travaille sur des questions légales au moins sept heures par jour, cinq jours par semaine, et il peut arriver que les responsabilités d'un juge exigent qu'il soit présent dans une Chambre ou qu'il travaille les soirs et les week-ends. Il peut également arriver qu'un juge travaille sur plusieurs affaires à la fois ; pour les juges de la Section préliminaire et de la Section de première instance, il peut arriver qu'ils soient affectés temporairement à l'autre Section.

a) Pensez-vous pouvoir travailler dès l'entrée en vigueur de votre mandat, et pendant toute sa durée, si vous êtes élu(e) ?

b) Pensez-vous être capable de remplir les missions judiciaires décrites ci-dessus telles qu'elles, ou avec des compromis raisonnables ? Si non, veuillez préciser les circonstances.

Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI)
Questionnaire pour les candidats judiciaires à la CPI
Élections de décembre 2011

27. S'il y a d'autres questions que vous auriez aimé voir figurer dans ce questionnaire ou s'il y a d'autres points que vous aimeriez porter à l'attention de la Coalition dans ce questionnaire, n'hésitez pas à nous en faire part ici.

Merci d'avoir rempli ce questionnaire.